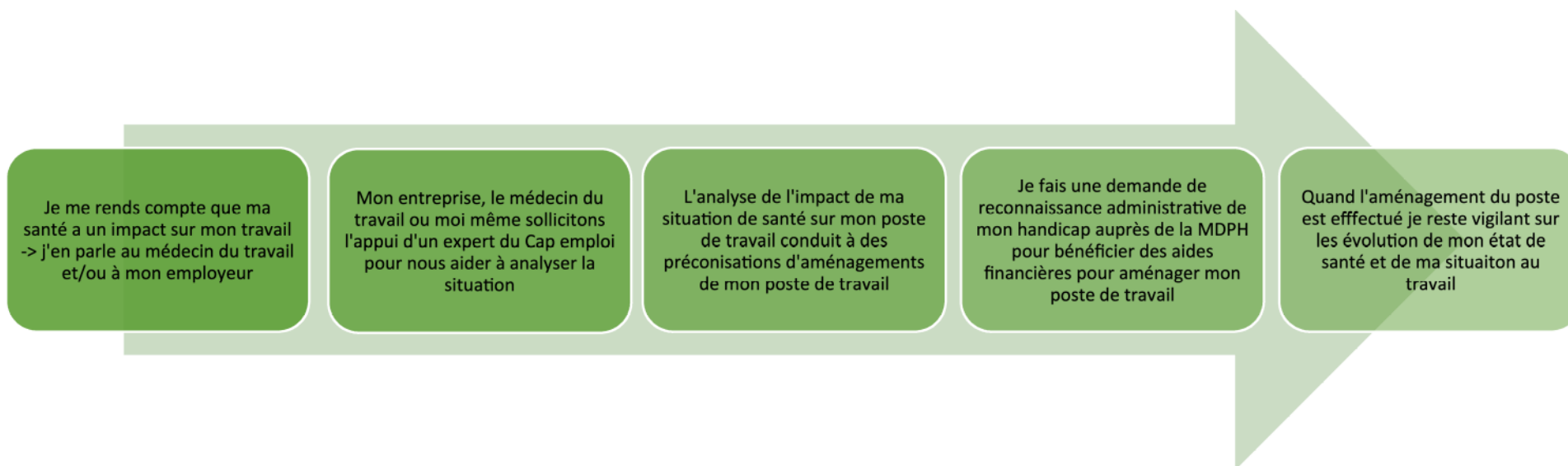


Travailler alors que je souffre d'une maladie chronique évolutive est possible. Si les tâches qui me sont confiées deviennent difficiles à réaliser du fait de mes contraintes de santé, si elles me font souffrir, si elles aggravent mes problématiques de santé, je peux être accompagné dans l'objectif d'améliorer ma situation au travail. Des interlocuteurs spécialisés sont mobilisables (cf ci-dessous). Ils peuvent m'aider à établir le dialogue avec mon employeur qui sera indispensable pour que ma situation évolue.

Le médecin du travail et les consultants du Cap emploi peuvent m'aider et aider mon employeur à analyser la situation. Ils peuvent proposer des solutions pour que je conserve mon emploi en compensant mon handicap. De nombreuses solutions peuvent être possibles. Étudiées au cas par cas par le médecin du travail et les consultants du Cap emploi, les moyens de compensation du handicap en emploi peuvent être techniques, organisationnels, humains, financiers. Il est possible d'aménager mon poste de travail mais également de chercher si d'autres postes dans l'entreprise seraient plus adaptés à ma situation et à mes compétences. Si besoin, je peux me former pour acquérir de nouvelles compétences.



Si aucune solution ne peut être trouvée, le médecin du travail peut être amené à procéder à une déclaration d'inaptitude à tous les postes de l'entreprise. Ma vie professionnelle n'est pas pour autant terminée, je peux bénéficier d'un Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) auprès du Cap emploi. Ce conseil m'aidera à définir un nouveau projet professionnel adapté à ma situation de santé.

MON ETAT DE SANTE A DES REPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI : JE SUIS REGULIEREMENT ABSENT.E, JE NE PEUX PLUS EFFECTUER L'ENSEMBLE DES TACHES QUI ME SONT CONFIEES, JE PEUX EFFECTUER LES TACHES MAIS JE SOUFFRE ET/OU JE PENSE QUE CELA NE POURRA PAS DURER

INTERLOCUTEURS	LEURS ROLES	LES CONTACTER
LES MEDECINS		
TRAITANT ou SPECIALISTE	Donne son avis sur l'évolution de ma maladie – fait des propositions de temps partiels thérapeutiques – remplit les parties médicales des dossiers MDPH – définit les besoins d'arrêt de travail et les dates de reprise – initie les demandes de pensions d'invalidité	Prise de rdv à mon initiative ou selon le rythme prévu dans le cadre de mon suivi médical
DU TRAVAIL (interne ou externe à l'entreprise)	Analyse l'impact de ma santé sur mon travail entre en relation avec mon employeur Evalue mes aptitudes Préconise le besoin d'aménagements Sollicite des spécialistes et notamment les consultants du Cap emploi Valident les préconisations d'aménagement	Visite de pré-reprise à mon initiative ou celle de mon médecin traitant pendant l'arrêt de travail. Cette visite permet d'anticiper une reprise de travail après un arrêt Visite de reprise : se déroule à l'initiative de mon employeur au moment où je reprends le travail après un arrêt d'au moins ...
LES INTERLOCUTEURS INTERNES A MON ENTREPRISE		
SERVICES RH et DIRIGEANT	Sollicitent les visites auprès du médecin du travail Evalue le travail effectué, décident de l'organisation du travail et des fonctions confiées aux collaborateurs Evaluent la faisabilité et Valident les préconisations d'aménagement de poste, les financent pour partie	Conserver le contact avec son employeur pendant un arrêt de travail, solliciter un RDV en amont de la date de reprise prévue par le médecin
MANAGER	1 ^{er} niveau de dialogue sur le travail effectué, les tâches confiées, l'organisation du travail et les difficultés rencontrées	Selon les usages de l'entreprise
CDG et Pole Handicap de mon établissement fonction publique territoriale, d'état ou hospitalière	Accompagne l'analyse de la situation et la mise en œuvre des préconisations Délivre du conseil en évolution professionnelle	Sur RDV
LES INTERLOCUTEURS EXTERNES A MON ENTREPRISE		
CAP EMPLOI	Analyse la situation Observe l'activité de travail réelle et établie un diagnostic Identifie les aménagements et organise les tests Constitue les dossiers de demande d'aide financière Accompagne la mise en œuvre de l'aménagement et assure un suivi* délivre un Conseil en Evolution professionnelle	Prise de RDV à mon initiative, celle du médecin du travail ou de mon employeur contact@capemploi33.org 05 56 31 38 27
SERVICES SOCIAUX DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE	M'accompagne si je rencontre des difficultés liées aux indemnités journalières versées, ou si je rencontre des difficultés d'ordre sociales (endettement, logement...) pendant mon arrêt M'aide à remplir mon dossier de reconnaissance du handicap auprès de la MDPH	Prise de RDV auprès de la Carsat pour les salariés du régime général, la MSA pour le régime agricole
MDPH	Evalue ma situation au regard de l'emploi et reconnaît administrativement que mon état de santé entraîne un handicap au travail	Dossier en ligne sur le site de la MDPH 33, à remplir et à envoyer complet.

**Centre de Ressources sur la
Compensation du Handicap
dans l'Emploi**

La nature des compensations possibles :

Techniques :



écran, logiciels, fauteuils, exosquelettes, Accessibilité de l'entreprise et au poste de travail, aide à la communication, adaptation des ambiances physiques, EPI adaptés, aménagement de véhicules...

Organisationnels :



réorganisation des tâches, du temps de travail, , réduction du temps de travail, fiches memos, anticipation de la mobilité, des déplacements...

Humaines :



Tutorat, management spécifique, Aide humaine, Accompagnement spécifique (ergothérapeute, psychologue, interprète, ...), Sensibilisation d'équipe...



Reconversion professionnelle interne, Bilan de compétences, Reprise d'études, Formation diplômante ou qualifiante...

Financières :



Aide spécifique en compensation du handicap.